

Dombes, comme dernier mâle de l'illustre famille de Beaujeu, dont il y eut transaction, le 5 octobre 1516, qui fut confirmée par Charles, duc de Bourbon, connétable de France, et Suzanne de Bourbon, son épouse, le 24 juillet 1518, par laquelle le duc de Bourbon lui abandonna, pour tous ses droits, les seigneuries d'Alloignet, de Lay et d'Ussel.

Par son testament du 14 janvier 1528, Philibert de Beaujeu légua la terre et seigneurie d'Amplepuis à Catherine d'Amboise, sa femme, fille de Charles d'Amboise, chevalier, seigneur de Chaumont, et de Catherine de Chauvigny, qu'il avait épousée le 10 novembre 1501 et qui était veuve de Christophe de Tournon, chevalier, seigneur de Beauchastel, en Vivarais.

Le 8 avril 1529, haut et puissant seigneur Philibert de Beaujeu, chevalier, seigneur et baron de Lignières, seigneur d'Amplepuis, Thizy, Ranchal, Chevagny-le-Lombard, Caoust, Allongnet, Montmelas et la Goutte, conseiller et chambellan ordinaire du Roi, vicomte de Troyes et sénéchal d'Auvergne, bailla à ferme à prudent homme Jehan Faichon, notaire en Beaujolais, paroisse de Saint-Victor, au diocèse de Mâcon, ses terres et seigneuries en Beaujolais, Amplepuis, Thizy, Ranchal, Chevagny-le-Lombard, Caoust, Allongnet, Montmelas et la Goutte et toutes leurs dépendances, cens, servis, rentes, péages, pastures, dîmes, chasses de perdrix, droits d'autres chasses, protocoles, prés, terres, domaines, maisons, garennes, pâissons de glands, étangs, serves, pêcheries, ventes, sceaux aux contrats, émoluments de bailliages et de judicatures, entrées et sorties de prisons, chassepoleries, greffes, registres et autres actes de cour, tous droits d'officiers et exploits de justice et tous autres droits, domaines seigneuriaux et prérogatives que possèdent les fermiers actuels ; cette ferme est passée pour